

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75730 Paris SP 07

Registre du **Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS)** en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : hfds@social.gouv.fr

Dénomination du traitement	Responsable de traitement	Finalité principale	Personnes concernées	Catégories de données collectées	Durées de conservation	Catégories de destinataires
Correspondants du SHFDS	HFDS	Gestion des réseaux de correspondants et interlocuteurs des différents pôles	Personnels des administrations, entités et organismes concernés par les politiques de défense et de sécurité des ministères sociaux	Identité et coordonnées professionnelles	Durée d'emploi de la personne concernée	Service interne qui traite les données Interlocuteurs et correspondants du SHFDS
Espaces de travail collaboratifs du SHFDS	HFDS	Gestion des espaces de travail collaboratifs ; Mise à disposition d'information professionnelle, gestion des droits au sein de ces espaces collaboratifs de travail et des traces les actions effectuées par chacun	Le personnel et les entités concernées par les politiques de défense et de sécurité des ministères sociaux	Identité et coordonnées professionnelles	Jusqu'au départ ou changement de fonction de l'agent	Service interne qui traite les données Entités concernées par les politiques de défense et de sécurité des ministères sociaux
Gestion locale des RH	HFDS	Gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG)	Hiérarchie, agents	Données d'identification Vie personnelle Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier Coordonnées bancaires Numéro d'identification national unique (NIR)	Jusqu'au départ de l'agent et 5 ans pour la Cvthèque	Service interne qui traite les données
Habilitations au secret de la défense nationale	HFDS	Gestion des habilitations au secret de la défense nationale : notice individuelle de sécurité (NIS)	Agents, administration centrale, services déconcentrés (ARS, DREETS), opérateurs d'importance vitale (OIV)	Données d'identification et coordonnées Vie personnelle Vie professionnelle Données de connexion Données de localisation De potentiels données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD selon ce qui est mentionné par le déclarant dans la notice.	15 ans maximum (10 ans + 5 ans en archivage)	Service interne qui traite les données ; ministère de l'intérieur, DGSI ; officier de sécurité de la structure concernée ; administration de rattachement de la personne concernée

Protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST)	HFDS	Gestion des enquêtes administratives de sécurité (EAS) pour l'accès aux zones à régime restrictif (ZRR)	Organismes et laboratoires de recherche, universités, grandes écoles, entreprises, services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité placés sous l'autorité du ministre chargé de l'énergie, du ministre chargé des transports, du ministre chargé de l'environnement, du ministre chargé de la mer, du ministre chargé de la santé, du ministre chargé de l'économie, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre chargé de l'agriculture, et commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire, personnes susceptibles de rentrer dans une zone à régime restrictif (ZRR)	Données d'identification Vie professionnelle Données de connexion Données concernant le demande d'autorisation (zone) et l'avis Article 2 décret n°2022-367 du 15 mars 2022	10 ans et 2 mois (Art. du décret n° 2022-368)	Personnées visées à l'article 5 du décret 2022-367 : les agents des services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité ; Les agents du service à compétence nationale dénommé «Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire» ; les chefs de service, d'établissement et d'entreprise pour les demandes dont ils sont les auteurs
SURICATE	HFDS	Dispositif d'alerte	Le personnel et les partenaires susceptibles de venir sur un site (prestataires, fournisseurs critiques)	Données d'identification	Jusqu'au départ de l'agent	Service interne qui traite les données : responsables et référents PCA, bureaux RH de proximité, le secrétariat général, le haut fonctionnaire de défense et de sécurité et ses adjoints Sous-traitants
<p>Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.</p> <p>Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr</p>						